



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° D 2025-12-26 : FIN-Autorisation de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour l'année 2026

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

Étant donné le cadre des missions du Centre socio culturel La Source auprès des familles, des personnes vulnérables, et plus largement des habitants du Haillan,

Vu l'accord d'agrément lié au projet social 2023-2026, en date de la convention du 21 mars 2023, engageant la Source sur les 4 axes d'interventions présentés

Vu les missions complémentaires dans le champ de l'accompagnement social, l'insertion, la citoyenneté, et la prévention mises en œuvre par le Centre et le Département,

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : **D'AUTORISER** pour l'année 2026, Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention, l'attribution et le versement de cette subvention

- L'Animation Globale et la coordination 10 000€

Article 2 : D'INSCRIRE la recette correspondante au budget en cours pour le recouvrement.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° D 2025-12-24 : FIN- BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice : 14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance ordinaire le 13 novembre 2025,

Vu le projet de Budget Primitif 2026 du budget principal ci annexé

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : **DE VOTER** par chapitre les dépenses et recettes qui s'équilibrent à la somme de :

⇒ **Section d'investissement** : 3 005 €

⇒ **Section de fonctionnement** : 528 901 €

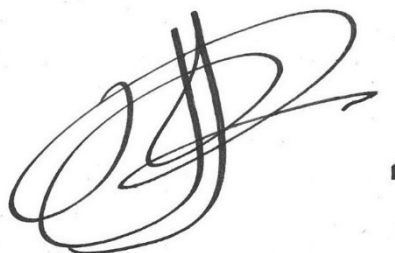
Article 2 : **D'ADOPTER** le budget primitif du budget principal 2026 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de **531 906 €** avec l'ensemble de ses états annexes.

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder, pour l'exercice comptable 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, conformément à l'instruction comptable M57 permettant de disposer de plus de souplesse budgétaire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PJ', written over a faint circular stamp or watermark.



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° D 2025-12-25 FIN—Autorisation de demande de subvention auprès de la CARSAT pour l'année 2026

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

Étant donné le cadre des missions du Centre socio culturel La Source auprès des habitants du Haillan, ce dernier est engagé à travers un groupe de travail fédéral qui a pour but d'accompagner le vieillissement des populations dans une démarche de DSL.

Ce chantier fédéral « bien vieillir », se traduit pour chaque centre, par la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles, participatives et partenariales, favorisant le maintien du lien social et positionnant les retraités comme acteurs et ressources de leur territoire.

Vu la convention de partenariat signée auprès de la fédération des centres sociaux

Vu l'accord d'agrément lié au projet social 2023-2026

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : **D'AUTORISER** pour l'année 2026, Monsieur le Président à solliciter une subvention de sept mille cinq cent euros (7 500€) auprès de la CARSAT, selon les modalités de calcul fournies par la fédération des CS ;

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention, l'attribution et le versement de cette aide.

Article 3 : D'INSCRIRE la recette correspondante au budget en cours pour le recouvrement.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PJ', is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains illegible text, likely the name of the official or the institution.



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° D 2025-12-27 : FIN–Autorisation de demande de subventions et appels à initiatives auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour l'année 2026

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

Étant donné le cadre des missions du Centre socio culturel La Source auprès des familles, des personnes vulnérables, et plus largement des habitants du Haillan,

Vu l'accord d'agrément lié au projet social 2023-2026, en date de la convention du 21 mars 2023, engageant la Source sur les 4 axes d'interventions présentés

Tenant compte de l'évolution des projets en cours et des nouveaux axes valorisant une partie des subventions.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : D'AUTORISER pour l'année 2026, Monsieur le Président à solliciter les subventions et appels à projets suivants, selon les modalités de calcul fournies par la CAF et proportionnellement à notre volume d'activités :

- Les projets de jeunes via le schéma départemental
- Les actions parentalité via le FNP
- Le Programme Vacances de Territoire
- Les projets entrant dans les critères du Fonds Publics et Territoires

- Les appels à projets divers en lien avec nos missions

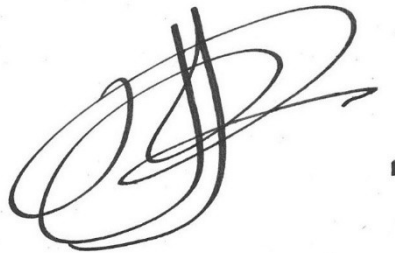
Pour un total prévisionnel 2026 de 16 350 €

Article 2 : D'INSCRIRE la recette correspondante au budget en cours pour le recouvrement.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick JULIENNE', written over a faint circular stamp or watermark.



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

D2025-12-28 : FIN- Autorisation de demande de Prestations de Services auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour l'année 2026

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice : 14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

Étant donné le cadre des missions du Centre socio culturel La Source auprès des familles, des personnes vulnérables, et plus largement des habitants du Haillan,

Vu l'accord d'agrément lié au projet social 2023-2026, en date de la convention du 21 mars 2023, engageant la Source sur les 4 axes d'interventions présentés

Vu le conventionnement passé annuellement pour ces Prestations de Services

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : D'AUTORISER pour l'année 2026, Monsieur le Président à solliciter les Prestations de Services suivantes, selon les modalités de calcul fournies par la CAF et proportionnellement à notre volume d'activité :

- l'Animation Globale et la Coordination : 83 000 €
- l'Animation Collective Familles : 27 650 €
- Le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire : 23 914 €
- L'Accueil de loisirs sans Hébergement (périscolaire et extrascolaire) 13 740 €
- l'Accueil Jeunes 34 376 €

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'obtention, l'attribution et le versement de ces prestations de services

Article 3 : D'INSCRIRE la recette correspondante au budget en cours pour le recouvrement.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. JULIENNE', is written over a faint, dotted grid background.



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° D 2025- 12-29 : FIN- FIXATION DES TARIFS DES ACTIVITES - DECISION

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

L'atelier Batucada existe depuis septembre 2024 sur un fonctionnement bimensuel, le jeudi soir durant deux heures.

Les participants ont souhaité se rencontrer plus régulièrement afin de progresser plus rapidement et ne pas oublier les apprentissages. Par conséquent ils ont demandé à se réunir de façon hebdomadaire à raison de heure et demie ou deux heures.

Après leur avoir soumis une proposition financière pour chaque option, ces derniers ont choisi à une large majorité de se réunir tous les jeudis à raison d'une heure et demie.

La modification des fréquences se fera dès la reprise des activités le jeudi 8 janvier.

La nouvelle tarification doit être intégrer à la grille des activités afin que ces derniers puissent régler leur cotisation trimestrielle dès janvier 2026.

Vu les statuts du Centre Socio Culturel La Source, notamment l'article 4.5.

Considérant qu'en vue de matérialiser l'adhésion au projet du Centre Social et de constater la participation active des usagers, il est de l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif (EPA) de fixer le montant des cotisations d'adhésion et d'activités au Centre Socio Culturel ;

Considérant, en outre, que la volonté est d'assurer une accessibilité pour tous aux activités et ateliers du centre et notamment aux familles et personnes en fragilité.

VU la délibération n°23-2019 du 17 juin 2019 fixant les tarifs relatifs aux adhésions, cotisations et autres participations financières des usagers aux activités du centre, ainsi que les délibération n° 11-2022 du 5 juillet 2022 fixant les tarifs relatifs à l'ALSH,

Considérant qu'il s'agit de fixer et définir les montants toujours dans la continuité de ce qui fut voté par délibération n°2025-02-02 en date du 5 février 2025

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : DE MAINTENIR le montant des différentes adhésions et tarifs votés par délibération n°2024-06-16 et n°2025-02-02 en date du 5 février 2025

Article 2 : DE fixer les tarifs des activités ADULTES suivantes à compter du 1 janvier 2026 :

- Atelier Batucada hebdomadaire de 1h30 les jeudis de 19h à 20h30 : cotisation au trimestre

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	15,60 €	18,60 €	23,40 €	28,60€	33,80 €	39 €	44,20 €	47,52€	51,30€	56 €

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Patrick JULIENNE





Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° 2025-12-30 -RH Tableau des effectifs au 31 décembre 2025- Actualisation

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice :14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

L'EPA a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingué par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 88 et 136

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 et notamment ses articles 38 et 40

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée

VU la délibération n°2024-12-26 en date du 11 décembre 2024 approuvant le tableau des effectifs précédant ;

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article Unique : D'APPROUVER le tableau des effectifs au 31 décembre 2025 pour le budget principal de la Source, présenté ci-dessous.

Grade occupé	Catégorie	emploi	Filière	Cadres d'emploi correspondant à l'emploi	emplois permanents à temps complet	emplois permanents à temps non complet	agents titulaires	agents non titulaires
Attaché	A	Directrice	social-administrative	Attaché territoriale	1			1
Psychologue	A	Référente Parentalité	Medico social	psychologue		1		1
Assistant socio éducatif	A	CESF	Medico social	Assistante socio éducatif	1		0.5	0.5
Adjoint administratif	BC	Coordinatrice administrative et comptable	Administrative	Rédacteur, Adjoint administratif	1		1	
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	B	Coordinateur enfance jeunesse	Animation	Animateur territorial, adjoint d'animation	1		1	
Adjoint d'animation	C	animatrice d'accueil social	Animation	Adjoint territorial d'animation		1		1
Adjoint d'animation	C	animateur référent projet	Animation	Adjoint territorial d'animation	1		1	
Adjoint d'animation	C	animateur référent projet	Animation	Adjoint territorial d'animation	1		1	
Adjoint d'animation	C	animateur référent projet	Animation	Adjoint territorial d'animation		1		1
total					6	3	4.5	4.5

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE





la Source

Centre Socio Culturel – Le Haillan

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 17 décembre 2025

N° 2025-12-31 : RH- CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITE POUR 2026 - AUTORISATION

Rapporteur : Patrick JULIENNE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le mercredi dix-sept décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur La Président Patrick JULIENNE. Les convocations individuelles et ordre du jour ont été transmis par courriel aux administrateurs, le jeudi onze décembre

Nombre d'administrateurs en exercice : 14

Nombre d'administrateurs présents : 9

Nombre d'administrateurs représentés : 9

Nombre d'administrateurs nécessaire au quorum : 8

Date de la convocation : 11 décembre 2025

PRÉSENTS : MASVEYRAUD Pierre, MAILLET Marie-Pierre, JULIENNE Patrick, PROKOFIEFF Hélène, ROUZÉ Philippe, BOUCHER Stéphane, BLANC Jean, OFFE Georges, LAINEAU Régis

EXCUSÉES - REPRESENTÉES : FRANCOIS Nathalie FABRE Eric, TIQUET Caroline

L'EPA la Source est amenée à recruter des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que des surcroûts d'activité, des missions spécifiques. Les recrutements de contractuels peuvent également concerner des besoins saisonniers.

L'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face :

- A un accroissement temporaire d'activité (article 3 1°). La durée est limitée à 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- A un accroissement saisonnier d'activité (article 3 2°). La durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du conseil d'administration.

Pour l'année 2025, il est proposé la création de 6 emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité. Ces emplois seront créés mais pas nécessairement pourvus.

Ce tableau des effectifs des emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filière, puis par grades.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°D2025-12-30 en date du 17 décembre 2025 approuvant le tableau des effectifs ;

Vu le tableau des créations d'emploi pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour 2026 annexé à la présente délibération ;

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration décide,

Article 1 : DE CREER 6 emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité dont le grade correspondant sont précisés dans le tableau ci-dessous.

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS A TEMPS COMPLET
Filière administrative		
Attachée territoriale	A	1
Adjoint administratif	C	1
Filière sociale		
Assistant socio- éducatif	A	1
Filière animation		
Adjoint d'animation	C	3
TOTAL GENERAL		6

Article 2 : DE PRECISER que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait le 17 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Patrick JULIENNE



MODALITES D'INSCRIPTION



ET TARIFICATION

Les tarifs du Centre Socio Culturel La Source sont valables pour l'année allant **du 1er septembre au 31 août**.

L'adhésion au Centre Socio Culturel

ADHESIONS	
Commune et hors communes	
Famille	10 €
Individuelle	7 €
Groupe	15 €
Jeunes 15-25 ans	5€

L'accueil de loisirs enfants et l'accueil jeunes

DOCUMENTS A REMETTRE

- Attestation d'assurance scolaire
- Copie des vaccinations (carnet de santé)
- Règlement intérieur ALSH complété et signé
- Brevet de natation si l'enfant le possède

MODALITES D'INSCRIPTION

- L'adhésion au centre est obligatoire
- La réservation se fera **par période** à la demi-journée (vacances scolaires et mercredi entre 2 vacances)
- La réservation sera validée à réception de la cotisation.
- Il est obligatoire d'annuler 7 jours à l'avance afin de proposer à d'autres adhérents la place vacante, passé ce délai aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.
- Une dégressivité de 20% est appliquée à partir du 3ème enfant.

COTISATION ALSH A LA ½ JOURNEE (SORTIES INCLUES)

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Coût par ½ journée	1,20 €	1,50 €	1,90 €	2,30 €	2,90 €	3,70 €	4,60 €	5,70 €	7,20 €	8,90€

POUR L'ACCUEIL JEUNES :

La facturation se fera au coût réel de l'activité (calculée proportionnellement au quotient familial) pour les participations hors cotisation et sous réserve de place disponible ;

Cotisation aux Ateliers Adultes

BATUCADA

Atelier hebdomadaire de 1h30 de percussions brésiliennes – jeudi de 19h à 20h30

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	15,60 €	18,60 €	23,40 €	28,60€	33,80 €	39 €	44,20 €	47,52€	51,30€	56 €

DANCEHALL ADO- ADULTES

Atelier hebdomadaire d'1h – mardi de 19h à 20h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	12 €	14 €	18 €	22 €	26 €	30 €	34 €	36 €	38 €	40 €

CHORALE

Atelier hebdomadaire de 2h – mardi de 14h à 16h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
Trimestre	15,60 €	18,20 €	23,40 €	28,60 €	33,80 €	39 €	44,20 €	46,80 €	49,40 €	52 €

CUISINE

Atelier bimensuel de 2h + repas – vendredi de 10h à 14h

Quotient familial	< 250€	de 251 à 500 €	de 501 à 750€	de 751 à 1000€	de 1001 à 1250€	de 1251 à 1500€	de 1501 à 1750€	de 1751 à 2000€	de 2001 à 2251€	>2251€
A l'atelier	2,40 €	2,80 €	3,60 €	4,40 €	5,20 €	6 €	6,80 €	7,20 €	7,60 €	8 €

ARABE

Atelier hebdomadaire de sensibilisation - Cotisation unique de 40 € pour l'année

COUTURE

Atelier mensuel – cotisation unique à 21€ le trimestre ou 7€ la séance.

ATELIER PARENTALITE (APPRENTISSAGES, CONFIANCE EN SOI,...)

Fréquence variable – cotisation de 5 € à 10 € la séance en fonction de la durée de l'atelier (maximum 2 H)

LES SORTIES FAMILLES, LES WEEK- END ET AUTRES SORTIES PARENTALITE

La facturation se fera suivant le reste à charge de l'activité :

- déduction faites des subventions, prestations de service et autres atténuations de charges spécifiques à l'action ;
- pondérée au quotient familial des participants au moment de l'inscription

Cotisation Annuelle des jardins

La cotisation des parcelles est de **45€ par an** sans distinction de nature des parcelles. L'adhésion au centre est obligatoire.

A cette cotisation s'ajoute la facturation d'eau utilisée durant l'année pour l'irrigation des plantations.

Les vide-greniers

Un vide grenier est réalisé annuellement

Prix emplacement : Adhérents 3€/mètre - Non-adhérents 4€/mètre

Location table : 2€ /table

Les soirées interculturelles

Deux soirées sont proposées dans l'année. La participation est de :

- **9€** pour les adultes et jeunes de plus de 10 ans
- **4€** pour les enfants de moins de 10 ans
- **Gratuit** pour les enfants de moins de 3 ans



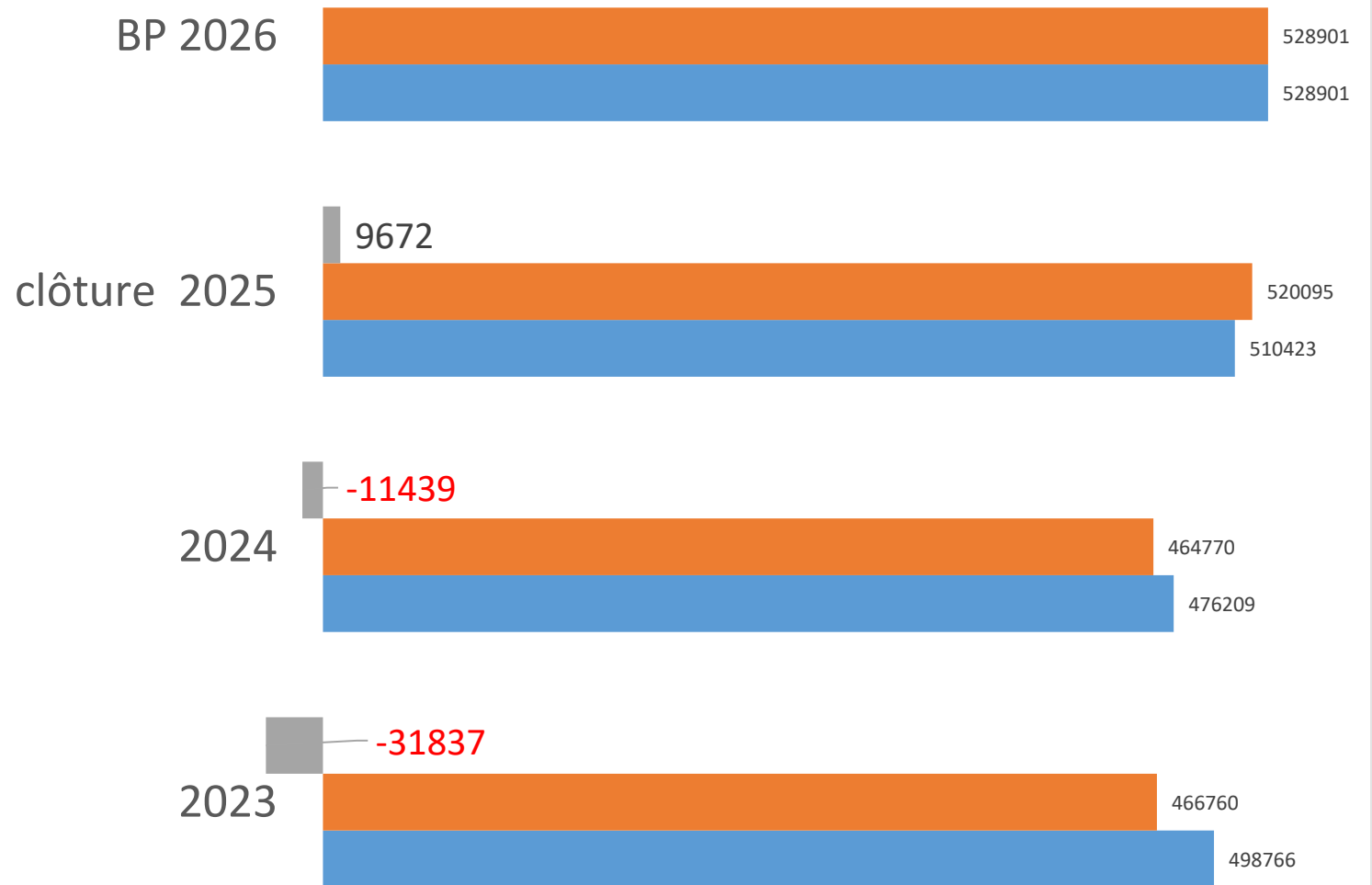
Budget PRIMITIF 2026

Rapport de présentation

CA 17/12/2025

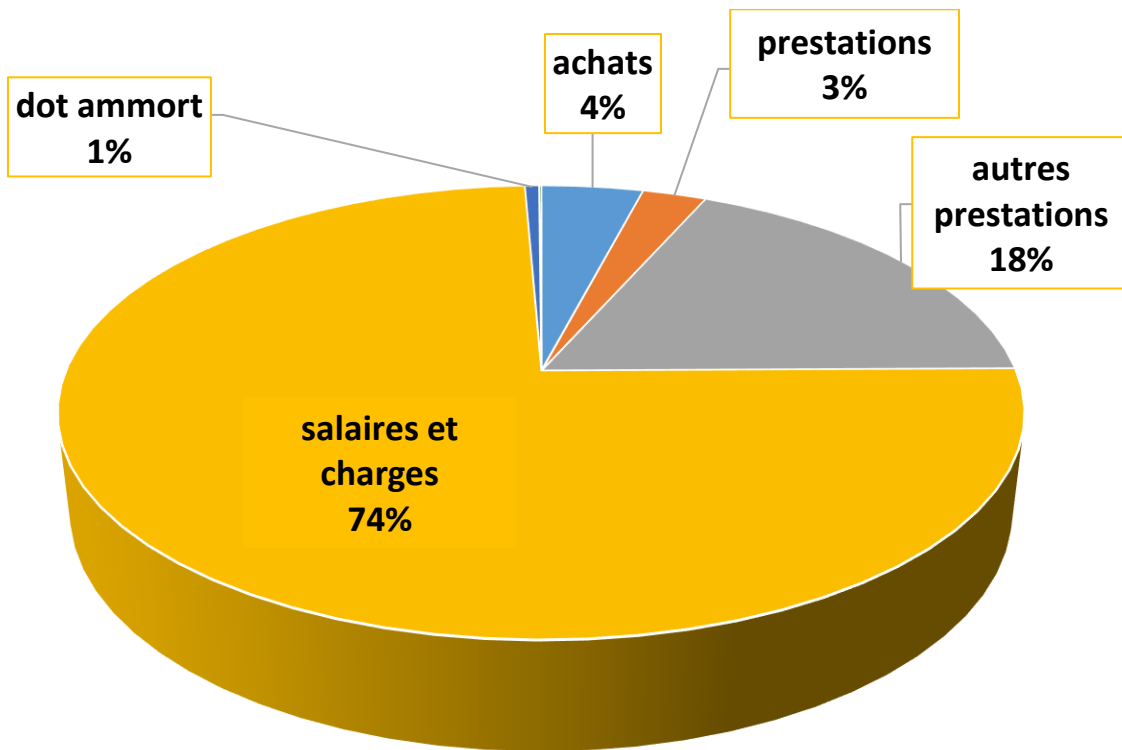
Evolution des résultats

■ RESULTAT Fonct ■ RECETTES ■ DEPENSES

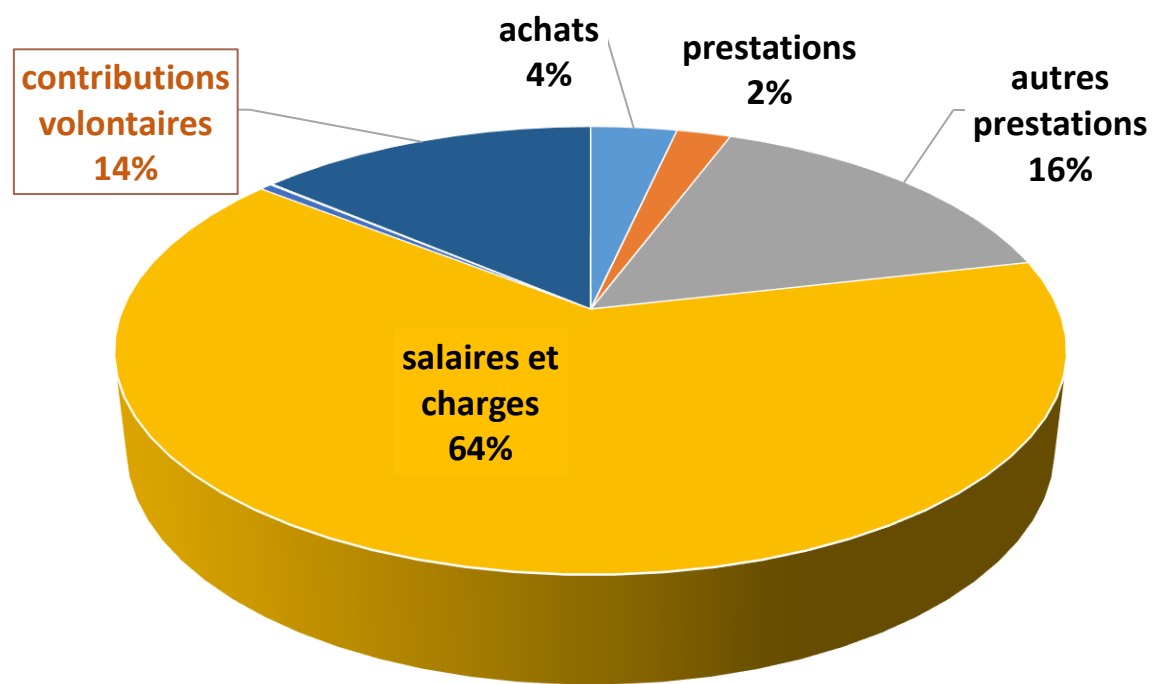


Budget prévisionnel simplifié

charges		produits	
Achats	21 470	Recettes propres	26 714
Services extérieurs	13 490	CAF	199 030
Autres services extérieurs	96 390	<i>Prestations de service</i>	<i>182 680</i>
Charges de personnel	394 046	<i>Subventions</i>	<i>16 350</i>
Charges except,	500	Subventions Département	10 000
Dot. Aux Amort. & prov	3005	Subvention ville	254 200
		Carsat et autres	17 500
		Atténuation de charges	19 820
		Quote part sub d'investissement	487
		FCTVA	1 150
Ss - Total	528 901	Ss - Total	528 901
valorisation contributions volontaires	84 700	valorisation contributions volontaires	84 700
TOTAL	613 601	TOTAL	613 601



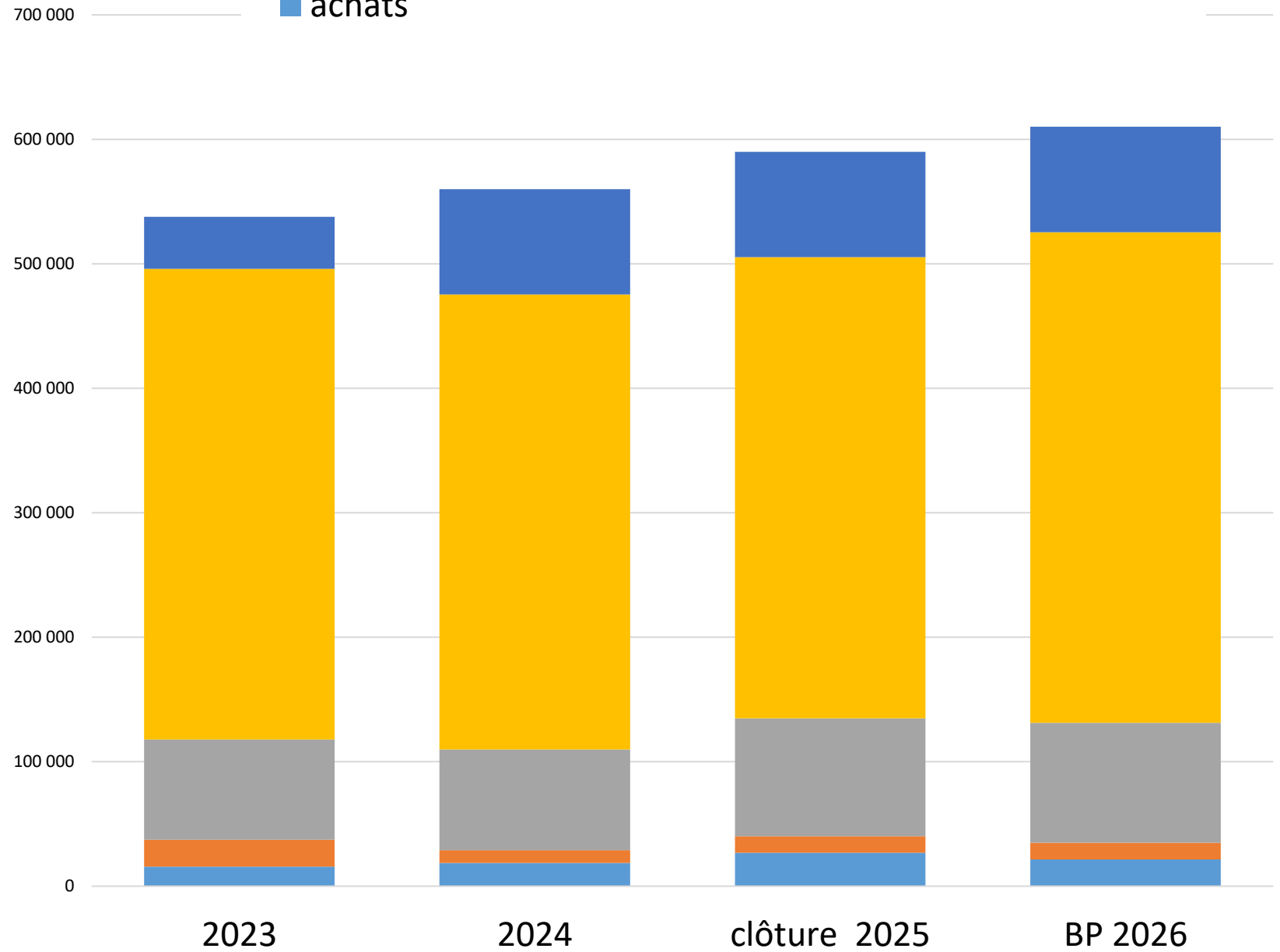
Sans contribution volontaire

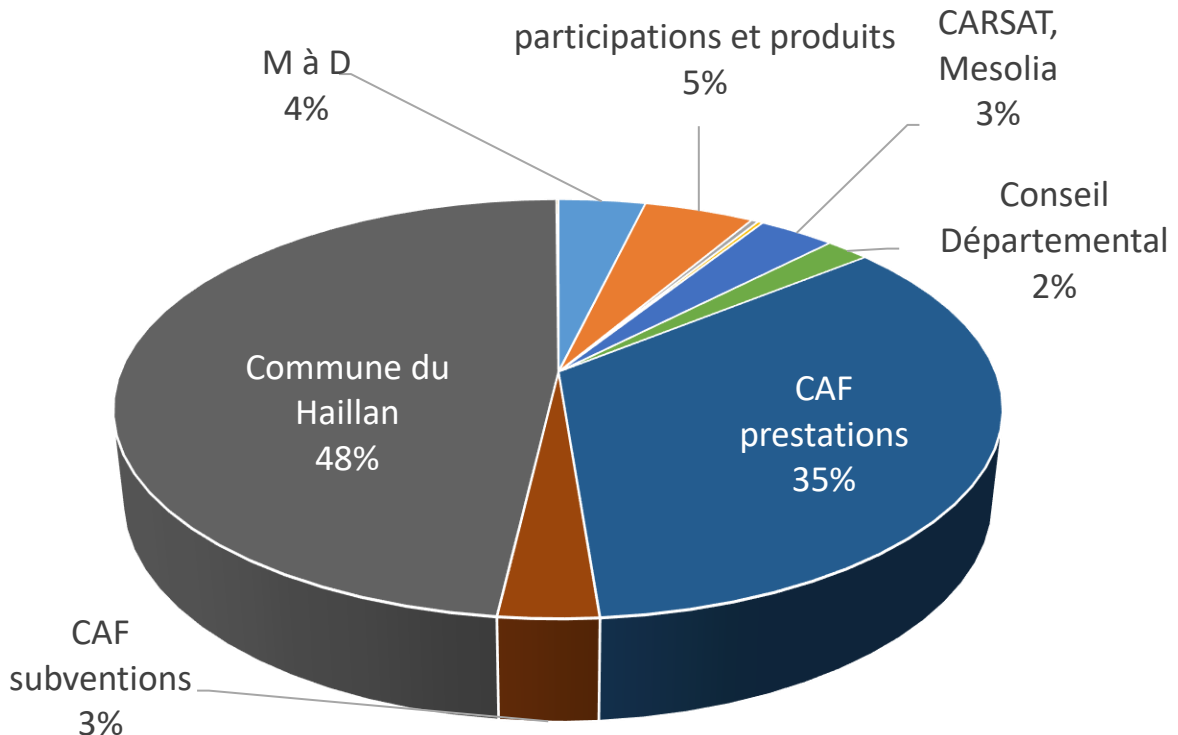


Répartition des charges

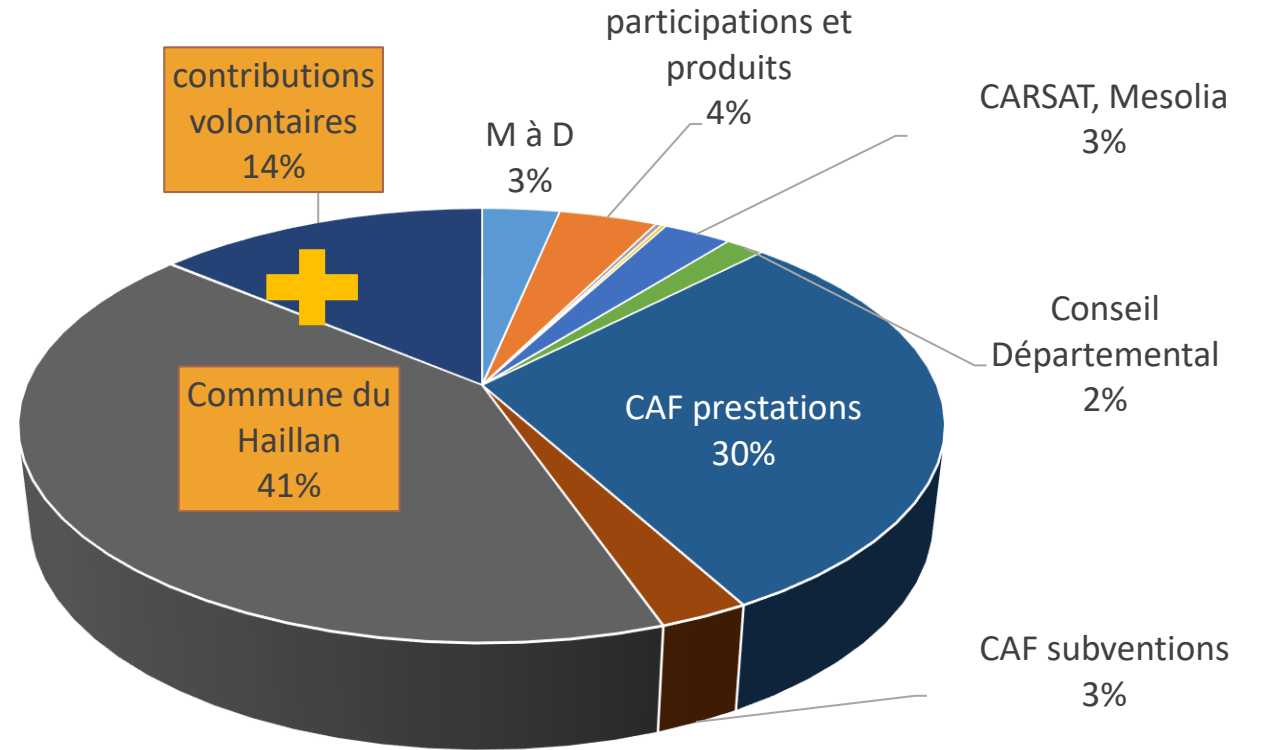
Evolution des charges

- contributions volontaires
- autres prestations
- achats
- salaires et charges
- prestations

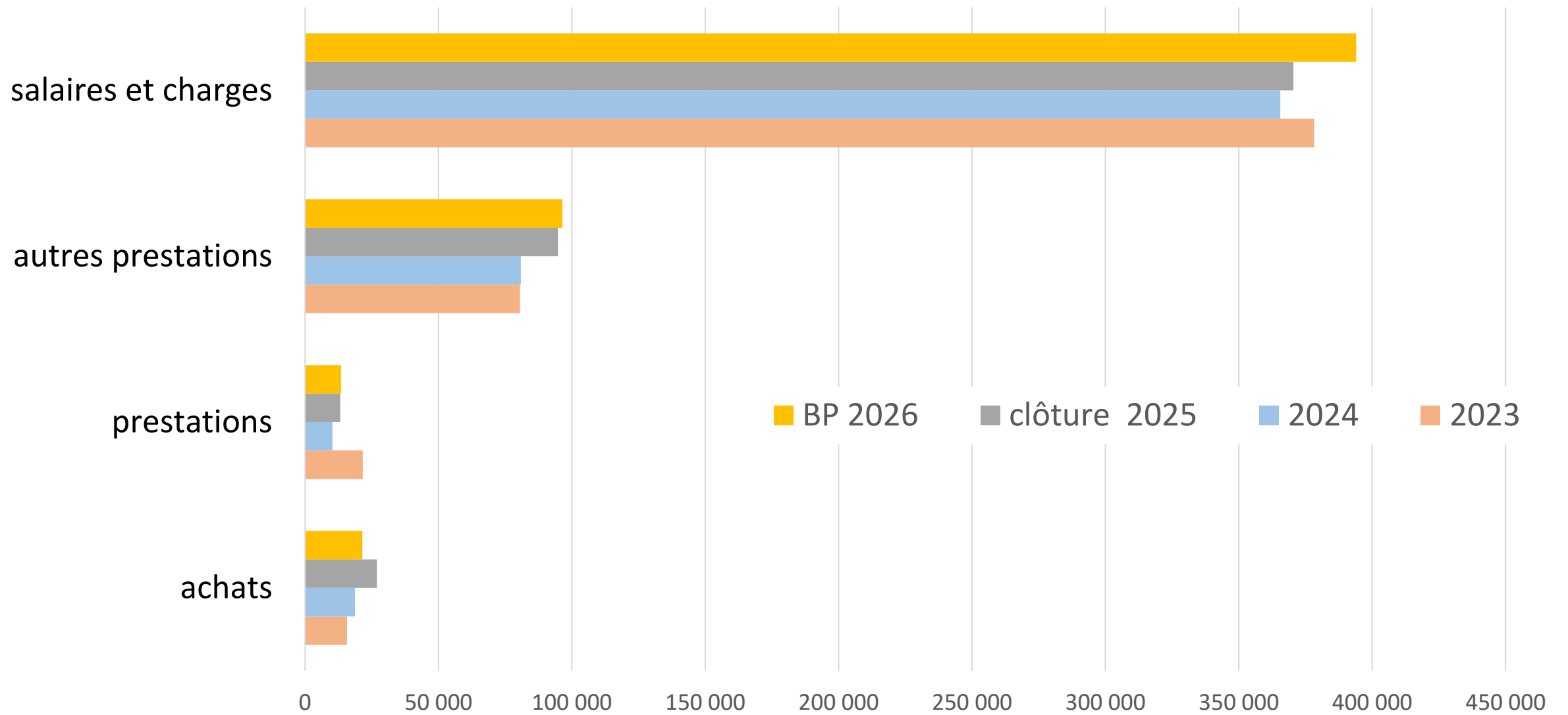




Sans contribution volontaire



Répartition des produits



Evolution des produits

Orientations 2026

Maintien de l'existant avec une **stabilisation des effectifs permanents** en concertation avec les partenaires financiers sur l'adéquation entre projet et capacité. Nous devons défendre une qualité de service public réalisé par des professionnels formés, compétents et dont la reconnaissance passe entre autres, par un salaire juste. Au-delà de la nécessité de service, le passage à temps plein de tous les agents est un engagement politique de valorisation des personnels en limitant les temps partiels et ainsi évitant des situations de précarité pour les agents.

Nous devons envisager avec nos partenaires de nouvelles sources de financement nous permettant de **continuer à garantir l'accessibilité pour les habitants.**

2026 sera une année organisée autour du travail de renouvellement du projet social. Processus d'évaluation et de perspectives, réalisé de façon concomitante aux **élections municipales et aux 20 ans du centre.** Il nous permettra de questionner à nouveaux la pérennisation des actions faisant parties du cœur de métier du centre socio culturel et notre capacité à développer de nouveaux axes qui émaneraient du diagnostic.

Orientations 2026

Les moyens de mise en œuvre

- Comme instauré depuis de plusieurs années, tout nouveau projet doit être équilibré par des subventions pour sa réalisation matérielle (coûts d'achats de matière et de prestations). Bien que la majorité de nos partenaires nous réitère leur soutien chaque année au regard de nos bilans de qualité, nous continuerons donc à appliquer ce principe d'opportunité de projet qui doit sans cesse être analysé en adéquation avec les besoins des publics et le projet social en général.
- Comme énoncé ci-dessus la Commune du Haillan consent à nous accompagner en augmentant la subvention 2026 de 15K€ nous permettant de supporter les effets mécaniques de l'inflation notamment sur la masse salariale.
- Après avoir consolidé 7 postes par un financement partiel sur les deux dernières années, nous devons progressivement pérenniser les postes restants à savoir, deux postes d'animation socioculturelle. Nous ne pourrons pas le réaliser en 2026 sans avoir de visibilité plus importante sur la totalité du projet social. Le renouvellement nous obligera à questionner les missions et financements pour les 4 prochaines années.